

Vers un report des élections départementales ?



Vers un report des élections départementales ?

Sept présidents de départements ont demandé un report du scrutin de trois mois pour pouvoir "sortir de la crise" avant d'entrer en campagne.

Faut-il reporter ces élections départementales à cause de la crise du coronavirus ?

C'est en tout cas le souhait de sept présidents de départements, majoritairement de la région Grand Est, l'une des plus touchées par l'épidémie au printemps.

Noël Bourgeois (président des Ardennes, LR), Nicolas Lacroix (Haute-Marne, LR), Frédéric Bierry (Haut-Rhin, LR), Claude Léonard (Meuse, LR), Jean-François Gaillard (Aveyron, UDI), Marc Gaudet (Loiret, UDI) et Bertrand Bellanger (Seine-Maritime, LREM) ont signé cet appel. Ces élus ont demandé, mardi, que le scrutin soit repoussé de trois mois afin qu'il n'interfère pas dans la gestion de la crise sanitaire et celle du plan de relance.

La remontée du virus n'augure pas d'un printemps sanitaire serein. L'annulation du Salon d'agriculture démontre la difficulté à organiser un quelconque événement en début d'année 2021.

Interrogé par l'AFP, le président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Dominique Bussereau, a reconnu toutefois qu'il était "par principe plutôt opposé" à un report des élections. "Mais s'il y a une impossibilité due à la situation épidémique, je comprendrai parfaitement", a-t-il ajouté.

Répondre à l'urgence sanitaire avant d'entrer en campagne électorale.

En juin 2021, de l'avis des signataires de cet appel, les conditions seront plus propices pour faire campagne.

D'autant plus que le président Macron, dans son entretien télévisé mercredi soir, a bien signifié : "Nous en avons au moins jusqu'à l'été 2021 avec ce virus". Le maintien du scrutin au printemps 2021 n'est pas judicieux pour bon nombre d'élus notamment du parti LR (Les Républicains) qui redoutent l'abstention de l'électorat âgé traditionnellement favorable à leurs couleurs. En effet, au second tour des municipales 2020, les personnes âgées se sont abstenues massivement.

Mais la décision appartient au seul gouvernement.

"Une commission associant l'ensemble des forces politiques va se pencher sur le sujet des élections", a donc annoncé le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal, jeudi matin 15 octobre.

La commission devra répondre à deux questions pour éclairer la décision à prendre avant la fin de l'année :

- la circulation du virus permet-elle une campagne électorale normale et équitable ?
- la situation sanitaire peut-elle dissuader des électeurs de se rendre aux urnes ?